

Rapport de la Commission de gestion chargée d'étudier le préavis no 158 concernant une demande de crédit supplémentaire de CHF 170'587.- et d'un crédit de réalisation de CHF 150'000.- pour des travaux d'amélioration pour les vestiaires du Stade de Marens.

Nyon, le 12 janvier 2011

Au Conseil Communal de Nyon

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission de gestion composée de Mmes Inès Abeya, Suzanne Favre, Chantal Thuillard, Nelly Wuichet et MM. Fabrice Bodmer, Patrick Buchs, Jacky Colomb, Dominique Karlen, Marc Prudente, David Saugy (président en mai 2010), Gregory Durand (président en novembre 2010 et rapporteur) s'est réunie le 19 mai 2010 ainsi que le 22 novembre 2010 afin de traiter le préavis 158.

MM. Marc Prudente, Knut Rupprecht et Christian Udasse étaient excusés pour le 19.05.10.

Mmes Inès Abeya, Nelly Wuichet, et MM. Eric Bieler, Knut Ruprecht ainsi que Christian Udasse étaient excusés pour le 22.11.10.

La Commission de gestion a entendu lors de deux rencontres M. le Municipal C. Uldry et M. C. di Lello, chef du Service des Bâtiments.

La Commission de gestion les remercie pour toutes les informations fournies et pour leurs réponses aux nombreuses questions des commissaires.

La COGES a pris du temps pour répondre à ce préavis et ceci pour les raisons suivantes :

En 2010, la COGES a dû examiner plusieurs crédits supplémentaires (préavis 128 et 152). Ce travail lui a pris du temps et avait également en parallèle l'étude du rapport général. De ce fait, en accord avec le Municipal, elle a décidé de ne pas déposer son rapport tout de suite au conseil communal. Ainsi, le service avait le temps de répondre aux questions posées lors de la première rencontre et la COGES pouvait traiter les affaires courantes.

Dès lors, c'est en novembre, après le changement de président de la COGES, que la rencontre a eu lieu. Malheureusement, la commission avait encore des questions, non pas sur le bâtiment en lui-même, mais sur le fonctionnement du stade de Marens. Ayant reçu les réponses fin décembre, la COGES vient à ce jour avec le rapport.

Nonobstant, la COGES a décidé d'aller aujourd'hui de l'avant avec le bâtiment, mais va prendre du temps cette année afin d'étudier de façon plus approfondie le fonctionnement du stade de Marens et se réserve le droit de revenir ultérieurement avec un rapport.

THEMATIQUE

La COGES avait donc deux sujets à traiter avec ce préavis : un crédit supplémentaire et un crédit de réalisation. Le préavis initial (préavis 58) date de 2003, soit établi par la

Municipalité précédente. Le conseil communal a accepté un crédit de CHF 977'000.- le 25 août 2003, non compris la marquise, l'agencement de la cuisine de la buvette et les introductions et taxes pour l'électricité et le téléphone. Toutefois, en janvier 2005, la « *Municipalité renonce à confier la gestion de la buvette au FC Italia et accepte une dépense supplémentaire de CHF 151'000 environ pour l'aménagement de la buvette, le renforcement de la puissance des introductions d'électricité et l'introduction du teleréseau¹* ». Ce changement de cap explique les 170'587.- CHF demandés comme crédit complémentaire.

Le Municipal et son chef de service ont eu l'honnêteté de dire que ce chantier n'était pas le plus exemplaire de la Municipalité. Selon eux, le préavis était parti sous le signe des économies et de surcroît sans avoir fait de crédit d'études.

VISITE

Lors de la visite, les membres de la COGES n'ont pu que constater que des travaux sont nécessaires pour que les utilisateurs de ce stade puissent bénéficier d'un bâtiment de qualité. En effet, un important travail est à faire au niveau du drainage, des revêtements de parois ainsi que de pose de plinthes inox, de passage de seuil de portes ou de tôles de protection.

DISCUSSION

La discussion a lieu par rapport au prix final qui paraît extrêmement cher (plus de 1'000 frs/m³). La grosse erreur est d'avoir présenté au Conseil communal, un dossier de moins d'un million de frs, sans crédit d'étude, sur devis plutôt que sur des soumissions rentrées. Les arrêts de chantier ont également coûté cher.

Le mandat a été confié à un architecte qui n'était pas à la hauteur, sans faire de mise en concurrence. Les travaux ont été entrepris sans faire de soumissions. C'était une décision de la Municipalité de l'époque, mais la COGES en ignore les raisons.

A nouveau, on parle aujourd'hui d'un préavis de 2003, avec une fin des travaux en 2005. Même si « *la Municipalité regrette que cette demande de crédit supplémentaire soit soumise si tardivement au conseil communal²* », la COGES regrette également ce temps où ce dossier a dû rester dans un tiroir. Toutefois, nous pouvons relever le courage du service de boucler ce préavis.

La commission tient encore à relever qu'elle a pu avoir connaissance du descriptif des travaux du crédit supplémentaire pour un montant de CHF 170'587.- (stores, honoraires, agencement de cuisine, conduites et raccordements etc.).

Le dernier point de discussion a été sur des éléments de la gestion du stade de Marens.

¹ Réponses du service aux questions de la COGES sur le préavis 158

² Préavis n° 158, page 2

CONCLUSION

Après l'établissement d'une chronologie des décisions relatives qui ont amené au crédit complémentaire, la commission de gestion a compris les raisons de ce crédit. Toutefois, elle ne comprend pas le changement d'orientation de la précédente Municipalité qui a engendré ce crédit supplémentaire. Elle déplore aussi le choix de la Municipalité d'alors de présenter un préavis mal conçu dès le départ qui a finalement abouti à la construction d'un bâtiment très onéreux. Ce sont pour ces raisons qu'aujourd'hui, le conseil communal va devoir statuer sur un crédit supplémentaire et sur un crédit de réalisation pour des travaux d'amélioration.

Cependant, la COGES désire aller de l'avant avec ce bâtiment afin de donner un espace de qualité aux utilisateurs de ce stade. Elle sait aussi que le service des bâtiments a, depuis quelques années, une meilleure gestion de ses préavis.

Pour finir, la COGES va prendre du temps cette année afin d'étudier de façon plus approfondie le fonctionnement du stade de Marens et se réserve le droit de revenir ultérieurement avec un rapport.

Ainsi, au vu de ce qui précède, la commission de gestion vous invite à prendre la décision suivante :

Le Conseil communal de Nyon

vu le préavis N° 158 concernant la demande d'un crédit supplémentaire de CHF 170'587.- sur le préavis N° 58/2003 et d'un crédit de réalisation de CHF 150'000.- pour des travaux d'améliorations apportées aux vestiaires du Stade de Marens,

ouï le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'accorder à la Municipalité un crédit supplémentaire de CHF 170'587.- qui est porté en augmentation du compte N° 175.5030.022.9148, « Démolition des vestiaires du Stade de Marens et la reconstruction de nouveaux vestiaires » (préavis N° 58/2003) ;
2. un crédit de CHF 150'000.- est accordé à la Municipalité pour financer la réalisation des travaux d'améliorations apportées aux vestiaires du Stade de Marens.

Ce montant sera porté en augmentation du compte 9143-20 « Dépense du patrimoine administratif », dépense amortissable en 30 ans.

La commission de gestion, janvier 2011